

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 5 avril 2022 à 20 h.

Sont présents : mesdames Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères et monsieur Martin Lavallée, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : mesdames Lyne Clermont, Lucie Ouellet, conseillères et monsieur François Boisjoly, conseiller.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Amélie Beauparlant, directrice du service des finances.

2022-04-101

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|---|
| (101) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (102) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (103) | 3. Approbation des procès-verbaux du 1 ^{er} , 17 et 22 mars 2022; |
| (104-107) | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Administration : |
| (108) | 5.1. Adoption du projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux; |
| (109) | 5.2. Demande de subvention – projets récurrents; |
| (110) | 5.3. Équipement informatique; |
| | 5.4. Dépôt de rapport – collecte de sang du maire; |
| (111) | 5.5. Personnel; |
| (112) | 5.6. Photos; |
| | 6. Sécurité publique : |
| (113) | 6.1. Dépôt de soumissions – travaux d'agrandissement de la caserne d'incendie; |
| (114) | 6.2. Travailleur de rue; |
| | 7. Travaux publics : |
| (115) | 7.1. Demande de soumissions – services professionnels de contrôle de qualité et matériaux – réfection 2022; |
| (116) | 7.2. Budget horticulture; |
| (117) | 7.3. Achat d'équipements; |
| | 8. Hygiène du milieu : |
| (118) | 8.1. Demande de soumissions – fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et d'eau potable; |
| (119) | 8.2. Contrôle de la végétation; |
| (120) | 8.3. Entretien des bornes d'incendie; |
| (121) | 8.4. Réseaux souterrains – réparation et entretien; |
| (122) | 8.5. Station de pompage Sainte-Marie – travaux; |
| (123) | 8.6. Corvée de nettoyage; |
| (124) | 8.7. Aqueduc – travaux de bouclage; |
| | 9. Loisirs et culture : |
| (125) | 9.1. Politique culturelle – comité; |
| (126) | 9.2. Piscine; |
| (127) | 9.3. Terrain de soccer; |
| (128) | 9.4. Loisirs et sport Lanaudière – adhésion; |

- (129)
(130-132)
(133)
(134-138)
(139)

(140)
10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 10.1. Demande de projet de lotissement – secteur des rues Canto et Vinay; **[report]**
 - 10.2. Demande de permis de démolition – 522, Grande Côte Ouest;
 - 10.3. Demandes de permis – PIIA;
 - 10.4. Nominations – comité consultatif d’urbanisme;
 11. Courrier;
 12. Approbation des comptes payés et à payer;
 13. Divers;
 14. Période de questions;
 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que l’ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-04-103

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 1^{ER}, 17 ET 22 MARS 2022

CONSIDÉRANT QU’une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 1^{er}, 17 et 22 mars 2022 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-04-104

REMBOURSEMENT DÉROGATIONS

CONSIDÉRANT les modifications apportées au processus encadrant l’étude et l’appréciation des demandes de dérogation mineure suite à l’adoption du projet de loi 67;

CONSIDÉRANT QUE les critères menant à l’octroi d’une dérogation mineure se doivent d’être cumulatifs, et ce, tel que rappelé par la Cour d’appel dans sa décision rendue le 7 janvier 2021 dans l’affaire *Municipalité de Saint-Elzéar c. Bolduc.*;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications rendent irrecevables toutes demandes dans un lieu où l’occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l’environnement ou de bien-être général.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D’abroger la résolution 2022-03-083 et de procéder au remboursement des frais perçus pour le traitement des demandes 2022-5001, 2022-5005 et 2022-5006.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2022-04-105 AMENDEMENT DES RÉSOLUTIONS 2021-10-350, 2021-10-351, 2022-02-042, 2022-03-073 (FONDS ASSAINISSEMENT ET ÉMISSAIRE PLUVIAL)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les résolutions 2021-10-350, 2021-10-351, 2022-02-042 et 2022-03-073 soient amendées par l'ajout de l'alinéa suivant : « *Que la somme soit prise à même le fonds réservé pour l'assainissement* ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-106 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 2022-03-088 (DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 422, RUE SAINTE-MARIE)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la résolution 2022-03-088 soit amendée par le remplacement des mots suivants : « *construction d'un garage isolé au 422, rue Sainte-Marie* » par les mots suivants : « *agrandissement du 422, rue Sainte-Marie incluant un garage attaché* ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-107 CARREFOUR ÉMILIE DE LANORAIE – SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité verse une subvention annuelle à Carrefour Émilie de Lanoraie, afin de les supporter dans la réalisation de leur mission depuis 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que ce montant soit réajusté pour l'année 2022 afin de tenir compte de l'inflation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la résolution 2022-01-008 soit amendé par le remplacement du montant suivant : « *250 \$* » par le montant suivant : « *300 \$* ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-108 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement portant le numéro 118-2022 ayant pour titre « *Règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-109 DEMANDE DE SUBVENTION – PROJETS RÉCURRENTS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à présenter une demande de subvention à la MRC de D'Autray, dans le cadre du Programme d'appui aux projets et événements récurrents pour la Journée de l'environnement et pour la présentation d'une pièce de théâtre en plein-air pour enfants « Un conte de jardin ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-110 ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat de quatre ordinateurs portables (Dell Latitude 5520) incluant 4 stations d'accueil (Dell Thunderbolt Dock – WD19TBS) pour un montant total de 6 579,67 \$ (taxes incluses).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DE RAPPORT – COLLECTE DE SANG DU MAIRE

En vertu du règlement numéro 96-2017 le maire dépose et fait une lecture sommaire du rapport Collecte de sang du maire 2022 réalisé par l'agente de communication.

2022-04-111 PERSONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à publier des offres d'emploi pour combler les besoins suivants « surveillant » et « préposé à l'entretien ménager ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-112 PHOTOS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 35 \$ (taxes en sus) par personne, pour la prise de photos des membres du conseil municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-113 DÉPÔT DE SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Construction Larco inc.	2 778 945,75 \$
GMI Construction (Gilles Malo inc.)	2 759 400,00 \$
Construction Hébert & Hébert inc.	2 604 183,75 \$
Les Entreprises Philippe Denis inc.	2 470 236,73 \$
Les Entreprises Louis Bellerose inc.	2 625 454,12 \$
Construction Julien Dalpé inc.	2 744 874,06 \$
Construction Marc Arbour enr.	2 312 147,25 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction Marc Arbour enr., le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne d'incendie, au coût de 2 312 147,25 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

L'octroi du contrat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 117-2022 finançant les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la caserne incendie s'élevant à 1 887 031 \$ (taxes nettes).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-114

TRAVAILLEUR DE RUE (TRUEL)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer une entente avec l'organisme TRueL pour assurer le service d'un travailleur de rue pour l'année en cours, et qu'un budget de 38 000 \$ soit autorisé à cette fin pour l'année 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-115

DEMANDE DE SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET MATÉRIAUX – RÉFECTION 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions sur invitation pour mandater une entreprise pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des rangs Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-116 BUDGET HORTICULTURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 25 100 \$ pour l'entretien annuel des aménagements paysagers des différents immeubles publics par l'achat de divers végétaux et fournitures à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-117 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'achat des équipements suivants pour le tracteur Trackless MT7 :

Équipements	Prix (taxes en sus)
Balai ramasseur	12 310,25 \$
Réservoir d'eau (80 gallons)	3 994,25 \$

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-118 DEMANDE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions pour la fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et eau potable.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-119 CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de l'entreprise Dauphin Multi-services pour le désherbage mécanique et à vapeur en bordure des étangs aérés au montant de 7 933,28 \$ (taxes incluses) et le désherbage à la vapeur pour les abords de rues, stationnements et plateaux sportifs au montant de 1 897,09 \$ (taxes incluses), et ce, pour la saison 2022.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-120 ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay

APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 4 500 \$ pour le nettoyage et la peinture de bornes d'incendie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-121

RÉSEAUX SOUTERRAINS – RÉPARATION ET ENTRETIEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 18 000 \$ afin de retenir les services d'un entrepreneur en hydro-excavation pour la réparation et l'entretien du réseau d'aqueduc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-122

STATION DE POMPAGE SAINTE-MARIE – TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise à niveau se doivent d'être réalisés au poste de pompage situé sur la rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont requis suite à l'émission par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'un certificat d'autorisation portant le no 401962709 le 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront réalisés, en conformité des directives de la Municipalité, par Les Entreprises Généreux inc. sous la surveillance de GBI experts-conseils inc.;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont à l'entière charge de Groupe Évoludev inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Évoludev inc. désire effectuer ces travaux avant la mise en service du puits 6.3.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser la réalisation des travaux précédemment mentionnés, au poste de pompage situé sur la rue Ste-Marie;

D'informer Groupe Évoludev inc. que la Municipalité ne pourra pas être tenue responsable de tout préjudice résultant de pertes, bénéfices réels ou escomptés liés à la réalisation des travaux précédemment mentionnés ou en lien avec les autorisations à obtenir du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, ainsi qu'en lien avec le financement, la construction et la mise en service du réseau du puits 6.3.

D'exiger de Groupe Évoludev inc. avant le début de leurs travaux, d'attester par écrit avoir pris connaissance de la condition ci-avant mentionnée, en avoir accepté les termes et reconnaître qu'il s'agit d'une exonération complète de responsabilité pour la Municipalité en regard des éléments mentionnés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-123 CORVÉE DE NETTOYAGE

CONSIDÉRANT la corvée de nettoyage réalisée suite à l'initiative de madame Johanne Cormier Zamora en 2021;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative s'adresse à l'ensemble des citoyens;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues depuis afin de permettre de renouveler l'expérience.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De fournir des gants et des sacs-poubelle aux citoyens participant à cette initiative et d'octroyer trois bons d'achat d'une valeur de 50 \$ échangeables dans les commerces de Lanoraie afin de favoriser la participation à cette corvée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-124 AQUEDUC – TRAVAUX DE BOUCLAGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser le dépôt d'une déclaration de conformité auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la réalisation de travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur situé entre les bornes identifiées comme 84 et 85 et l'acquittement des frais de 102 \$ requis à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-125 POLITIQUE CULTURELLE – COMITÉ

CONSIDÉRANT le mandat d'accompagnement octroyé à Culture Lanaudière pour la réalisation d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU'un bilan des activités culturelles de même que l'identification de certains axes et caractéristiques spécifiques à Lanoraie devraient être réalisés préalablement au processus de rédaction de cette politique;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par madame Andrée Saint-Georges de former un comité à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Lavallée, conseiller, a sollicité différents résidents de la municipalité œuvrant dans le domaine culturel.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes afin de siéger sur ce comité et de s'acquitter des tâches précédemment mentionnées :

- Monsieur Serge Beaupied
- Madame Manon Forget
- Madame Cathy Champagne
- Madame Claire Lalande
- Monsieur Martin Lavallée
- Madame Marie-France Letreiz

- Madame Stéphanie Proulx
- Madame Isabelle Regout
- Monsieur Alexandre Pampalon

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-126

PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de service de la firme Aquatechno pour l'ouverture et la fermeture de la piscine, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, et qu'un montant de 8 669,12 \$ (taxes incluses) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-127

TERRAIN DE SOCCER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions par appel d'offres public pour l'aménagement d'un terrain de soccer naturel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-128

LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 175 \$ soit autorisé pour adhérer à l'organisme Loisir et sport Lanaudière, incluant la participation aux activités de la Table des représentants du loisir municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-129

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION – 522, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 522, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, soit d'autoriser la démolition du bâtiment situé au 522, Grande Côte Ouest.

Que l'autorisation soit assujettie à une obligation de reconstruire dans les deux ans suivant la démolition du bâtiment actuel situé au 522, Grande Côte Ouest.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-130

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 400, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 400, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement d'une fenêtre sur le mur arrière de la résidence pour une plus grande;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le permis de rénovation au 400, rue Notre-Dame pour les travaux mentionnés au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-131

DEMANDE DE PERMIS – PIIA – 7, RUE ARPIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 7, rue Arpin;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le remplacement du revêtement des murs extérieurs de la résidence pour du vinyle de couleur blanc ou gris pâle, l'installation de volets noirs aux fenêtres et peindre la porte en noir;

CONSIDÉRANT les choix de matériaux et couleur;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le permis de rénovation au 7, rue Arpin pour les travaux mentionnés au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Edson Carrera visant à permettre la réinstallation de sa terrasse saisonnière et la modification des conditions liées à son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise la modification des heures d'ouverture possibles, l'abandon des obligations liées au renouvellement annuel de l'entente et la cessation des obligations de fournir une copie de l'entente liée au stationnement et d'ériger un mur d'intimité;

CONSIDÉRANT la décision 40-0009205 de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT les documents déposés en support à la demande;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 1083-2017 concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 23 mars 2022.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la réinstallation de ladite terrasse selon les plans déposés et aux conditions suivantes :

- Les heures d'ouverture de la terrasse peuvent être de 11 h à 23 h du mercredi au samedi et de 11 h à 21 h du dimanche au mardi;
- L'aménagement d'un mur d'intimité n'est pas requis;
- L'entente concernant le stationnement devra être déposée avant que le permis soit délivré;
- L'entente devra être renouvelée pour la saison 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

NOMINATIONS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait publier un avis d'appel de candidatures pour le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cinq personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE quatre de ces personnes ont pu être rencontrées par messieurs André Villeneuve, maire, et Martin Lavallée, conseiller, suite au désistement de l'une d'entre elles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De mandater les personnes suivantes à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de Lanoraie, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour :

- Madame Solange Richard
- Monsieur Martin Gagnon
- Monsieur Hugo Bourdelais

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-134 LA LUEUR DU PHARE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 50 \$ à l'organisme La Lueur du Phare à l'occasion de leur collecte de fonds annuelle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-135 ASSOCIATION DES TRAPPEURS PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'Association des trappeurs professionnels du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-136 RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 200 \$ pour l'adhésion des conseillères municipales à l'organisme Réseau des femmes élues de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-137 CTRB – FACEBOOK EN DIRECT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De retenir les services de CTRB pour la transmission en simultané des séances du conseil municipal sur la plate-forme Facebook en direct, et qu'un montant de 200 \$ (taxes en sus) soit mensuellement prévu à cette fin et que cette somme soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-138 BOÎTES POSTALES – RUE JOSÉ

CONSIDÉRANT la pétition datée du 25 mars 2022 transmise à l'attention des membres du conseil municipal, laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT les motifs soulevés par les signataires de la pétition;

CONSIDÉRANT la présence importante de nombreux enfants;

CONSIDÉRANT, entre autres, le motif à caractère accidentogène du lieu qui est exacerbé par l'accumulation de neige en hiver, et ce, sans pour autant diminuer ou restreindre la portée des autres motifs inscrits à la pétition;

CONSIDÉRANT QU'il existe ailleurs dans ce secteur de la municipalité des endroits plus appropriés pour ce genre d'installation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal demande à Postes Canada de retirer les boîtes postales situées en face du 36, rue José, et qu'à cette fin, Postes Canada propose des alternatives au conseil municipal pour une relocalisation de celles-ci.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-04-139

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 521 046,02 \$ (521216 à 521357, PA 1084 à PA 1102, 10785, 10787 à 10863) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H À 21 H 9

2022-04-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h 9.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire